

PR4.6.37

ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY

Dispositions de l'EPA relatives aux matériaux contenant de l'amiante dans les écoles, à la protection des travailleurs et à l'interdiction de la production, de la transformation et de l'importation des produits contenant de l'amiante, 2011, p. 845 à 932. – Version anglaise uniquement

www.epa.gov/sites/production/files/documents/2003pt763_0.pdf